

## Secteur médical et social : ces travailleurs oubliés. L'UD CGT 91 écrit au Préfet

Le 14 avril 2020, Ollivier Champetier, secrétaire général de l'UD, et Élisabeth Reygades, responsable Santé Action Sociale 91, ont écrit au Préfet de l'Essonne. Voici des extraits.

*« Souvent invisible aux yeux du grand public, le secteur social et médico-social accueille et accompagne des populations particulièrement fragiles et vulnérables dans ses établissements. De nombreux salarié·es d'associations se retrouvent en première ligne pour remplir leurs missions dans des situations extrêmement difficiles.*

*Pour exemple, des salarié·es sont envoyé·es dans d'autres établissements que le leur pour intervenir auprès d'un public qu'ils/elles ne connaissent pas, voire au domicile de personnes habituellement accueillies dans des structures, et ce sans aucun équipement de protection et parfois sans que cela soit sur la base du volontariat. S'ajoute à cela un état d'inquiétude et de stress grandissant.*

*Dans les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), tout comme dans les EHPAD, la situation sanitaire est grave. A la MAS des Papillons Blancs un salarié est en réanimation et 5 ou 6 salarié·s sont atteint·es, un résident est en soin palliatif et une quinzaine de résident·es sont des cas déclarés de Covid-19 ou présentant des symptômes. À Altérité, 8 structures d'internat présentent des cas avérés de Covid-19. Ce ne sont que des exemples parmi d'autres...*

*Dans les établissements «ouverts», il est demandé aux professionnels d'assurer un lien avec le public suivi, sachant que la plupart des métiers du social et médico-social ne se prêtent pas du tout au télétravail.*

*Tout comme dans la santé, la CGT dénonce dans l'action sociale la mise en danger des salarié·es et des populations : élaboration et application laborieuses des Plans de Continuité de l'Activité (PCA), manque de matériel de protection (masques, gel hydroalcoolique...) pour les salarié·es et les résident·es des internats, public particulièrement vulnérable. Et même s'il a pu être constaté ici ou là quelques améliorations au fil du temps, fournir du matériel de protection uniquement aux salariés n'exonère pas les employeurs de leurs responsabilités en matière de santé et sécurité au travail. Encore faut-il des masques adaptés, renouvelés régulièrement au regard des consignes des fabricants, des gants jetables, une réelle possibilité de distanciation sociale...*

*Les structures qui ne sont pas essentielles doivent fermer au profit des structures qui accueillent en internat les personnes les plus fragiles (MAS, MECS, etc.) social et médico-social. Il n'y a pas de justification à déréglementer le droit du travail ».*

## Une mise à pied en plein Covid L'UL d'Évry met en garde la directrice

Dans une MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) pour handicapés d'Évry, une déléguée syndicale a été soudainement mise à pied. L'UL d'Évry réagit.

Une mise à pied conservatoire de Mme A., décidée brutalement par sa direction, a été suivie de son hospitalisation mardi 14 avril. Elle sortait déjà d'un arrêt maladie, certainement lié au COVID-19. Le secrétaire général de l'Union Locale d'Évry interpelle la directrice-adjointe de la MAS : *« Comment pouvez-vous agir de la sorte dans cette période, alors que la France entière est en confinement, que des établissements médicaux sociaux, comme le vôtre, ont besoin de toutes les compétences ? Comment pouvez-vous convoquer Mme A. pour un entretien préalable le mercredi 22 Avril 2020 à 17h ? ».*

La réception de cette convocation a profondément perturbé sa destinataire qui a perdu connaissance. *« Elle vient de subir une épreuve liée au COVID et reprend nécessairement le travail dans un environnement qui, de par sa nature, est anxiogène. Nous sommes inquiets au sujet de votre établissement. Je vous demande, dans une période difficile pour toute notre société, dans un climat qui de fait augmente les risques psychosociaux, d'arrêter votre harcèlement auprès de notre Délégué Syndicale CGT ».*

Les agissements anti-CGT de la direction existent dans cette maison depuis des années. La Direccte a été avisée par l'UL.

## Les masques de Verrières-le-Buisson Les auxiliaires de vie font la queue à la mairie et au Conseil Départemental

Françoise (1) est auxiliaire de vie à Verrières-le-Buisson depuis 14 ans en CESU (Chèque Emploi Service Universel). Le 28 mars, elle demande au maire une solution à son problème : « Depuis le début du confinement, il est devenu très compliqué de travailler. Nous n'avons nulle part où nous fournir en masques et quand nous n'en aurons plus, que va-t-il se passer ? Nous devons faire la queue et attendre malgré le fait que les responsables de magasins nous connaissent. Ils ont des consignes de ne laisser passer que les gens avec laissez-passer. Rien que pour hier, j'ai dû faire 10 autorisations, vous pensez bien que cette situation n'est pas viable. » Le maire ne répond pas.

La secrétaire de l'Union Locale CGT de Massy, Brigitte Gabriel, prend la balle au bond et interpelle le 31 mars François Durovray, président du Conseil Départemental. « Vous nous rappelez votre volonté de soutenir ce secteur. *Nous vous demandons quelle organisation a été ou va être mise en place afin que les aides à domicile indépendantes ne soient pas les oubliées de cette période ?* ».

L'UL rappelle aussi la mairie de Verrières le 2 avril. « Il me semble que vous auriez pu très facilement répondre aux demandes de Mme B... Elle revendique tout simplement, pour ses collègues et pour elle-même, la possibilité de travailler sereinement avec un laissez passer pour accéder aux magasins d'alimentation où

*elles font des courses pour les personnes dépendantes dont elles s'occupent, sachant que ce sont vos services qui délivrent ce document ».*

La mairie se réveille le 6 avril et écrit à Françoise : « *Concernant les masques, nous avons un stock malheureusement très contraint, mais M. le Maire a passé une nouvelle commande qui, je l'espère, aboutira (les problèmes d'approvisionnement et de distribution sont compliqués à gérer). Selon ce que nous pourrions obtenir, dans des délais que je ne maîtrise pas aujourd'hui, nous ferons le maximum ».* Le cabinet du maire pense enfin à demander : « *Pourriez-vous me faire une liste des auxiliaires de vie qui auraient besoin de masques ? »*

Le Conseil Départemental répond le 7 avril à l'UL de Massy pour dire que ces employés comme Françoise pourront venir le 9 avril « *au centre de dépôt départemental pour retirer leur dotation de masques ».* Elle a droit à trois masques par semaine et par employeur. Pour les retirer, il lui faudra « *ce courriel ; l'attestation pour la mise à disposition de masques chirurgicaux complétée et signée ; un exemplaire papier de votre bulletin de salaire Cesu du mois de janvier ou février 2020 ; une pièce d'identité ».* Il n'est pas précisé si Françoise sera payée pour la peine et si elle n'a que ça à faire.

*(1)– Le prénom a été changé.*

## **Barthélémy-Durand** **La CGT rectifie** **les lunettes roses de la direction**

**Le 14 avril, l'hôpital Barthélémy Durand publie un journal Covid rassurant. La mise au point de la CGT montre une forte myopie volontaire de la direction.**

À lire le journal bien présenté sur internet, la situation sanitaire dans l'établissement n'a rien d'inquiétant (8 guéris sur 32 malades). L'allocution du Président le 13 avril a remercié les soignants, un plan massif pour le secteur de la santé est en marche, tout le monde aura un masque le 11 mai. Une cagnotte de Pâques à Étampes a réuni 33 personnes qui ont donné plein de sous « *au profit des soignants et aidants* » et sept boulangeries ont offert des paniers garnis.

Cette propagande, ridicule vu le moment, n'a pas bluffé la CGT de Barthélémy Durand qui a réagi le jour même pour une vision plus réaliste à partir du témoignage d'une militante.

*« Nous n'avons eu des masques qu'à partir du 22 mars 2020, et le gel hydroalcoolique commence à ne plus être rationné. C'était drastique au début. Je passe sur le problème de ravitaillement de produits d'entretien, car*

la direction avait mis tous les moyens pour l'ouverture d'une unité COVID psy pour BD. *La direction qui s'est réunie en cellule de crise, s'est auto-infectée en quasi-totalité*, suite aux super recommandations du Dr L. qui disait que les masques ne servaient à rien... J'ai interpellé la direction (et le CHSCT) à maintes reprises sur ses obligations de protection des salariés. Ce sont des ânes, qui n'avaient qu'un objectif, répondre aux commandes de l'ARS, d'ouvrir une unité COVID, au détriment des autres services. En extra-hospitalier, les moyens sont toujours à minima, et nous sommes ouverts tous les jours sur les CMP, avec encore quelques visites au domicile des patients, sans moyens de se protéger autres que le masque (rationné à deux par jour par soignant), un peu de gel, et quelques sur blouses que j'avais glanées début mars ».

« **Une infirmière au bord de la rupture... »**  
**Le procès des directions  
indifférentes à la peine**

Martine (1) est infirmière depuis 20 ans, actuellement en CMP adulte (psychiatrie publique). Son témoignage à vif montre les dégâts que provoque la mauvaise gestion matérielle et humaine du Covid-19 par les directions, qui s'ajoute à des années de pénurie et de mépris gouvernemental. Le risque est non seulement pour la santé de l'infirmière, mais aussi pour un système de santé publique qui a besoin de tous ses membres expérimentés.

*« Et je suis fatiguée... et pas par les conditions de travail de mon métier que j'aime et que je fais bien... mais en devant, depuis plusieurs années, pallier les manques de moyens et aux nombreux dysfonctionnements qui en découlent, non sans conséquences sur ma santé.*

*Je suis fatiguée encore plus en ce moment. **Nous allons de déception en déception, constatant à quel point notre direction est méprisante, malhonnête, mesquine envers ceux qui sont « au front ».***

*(...) Alors que nous donnons sans compter aux plus fragiles, aux plus démunis, aux oubliés et risquons notre santé et celle de nos proches, ils font preuve d'une implacable maltraitance psychologique et d'une éclatante inhumanité :*

*-Infantilisation et mépris des agents à travers des notes de service exigeant notre dévouement et notre solidarité, ou encore, réclamant notre politesse et notre courtoisie !?*

*-Nous imposant (donc sans avoir eu la possibilité de refuser) des*

*jours d'absence « réserviste » sous forme d'ASA (habituellement réservés aux congés exceptionnels, demandés par l'agent), sur lesquels nous sommes mobilisables à tout moment, possiblement sur d'autres unités... sans nous prévenir au préalable qu'ils nous feront perdre des RTT !*

*Tout ça, alors que la charge de travail au CMP a explosé... puisque les infirmières sont en effectifs minimum (trois fois moins que d'habitude), que les psychologues sont en télétravail, qu'il y a des arrêts de médecins et d'assistantes sociales et que, évidemment nos patients vont de plus en plus mal. Et tout ça pour être payé des clopinettes et même perdre des RTT ! Nous travaillons au moins deux fois plus et nous prenons des risques... avec au début un masque chirurgical pour plusieurs jours, puis un par jour mais aucun pour nos patients (à qui nous faisons des injections dans une salle de soins minuscule). Nous n'avons pas le droit aux masques FFP2, ni aux sur blouses.*

*Je suis écœurée et me demande vraiment à quoi bon rester soignants ! J'espère seulement que la solidarité et la reconnaissance de l'opinion publique envers nous, ne s'arrêtera pas aux applaudissements de 20H... Et que la psychiatrie ne sera pas oubliée une fois de plus... ».*

*(1) – Le prénom a été changé*

# Groupement Hospitalier Nord-Essonne

## Stress, injonctions contradictoires et hygiène privatisée

Témoignages envoyés le 20 mars 2020 par des déléguées CGT au GHNE, qui regroupe les hôpitaux de Longjumeau, Juvisy et Orsay, menacés de fermeture au profit d'un hôpital rétréci à Saclay, supprimant des milliers de lits. On imagine l'ampleur de la catastrophe sanitaire si le projet de l'ARS existait aujourd'hui.

*« Voilà un point sur les dysfonctionnements sur le GHNE. Pénurie de masques. Dans certains services, deux masques par personne pour la journée alors qu'ils doivent être changés tous les 3 heures. Pas assez de gel hydroalcoolique, voire pas du tout dans les services logistiques.*

*Pas de sur-chaussures, alors que les agents (pour certains volontaires désignés d'office) vont et viennent entre leur service d'origine et l'unité Covid sans pouvoir changer de chaussures.*

*Pas assez de tenues professionnelles pour pouvoir en changer tous les jours. Pas de recensement par la médecine du travail des agents ayant une pathologie chronique (diabète, insuffisance respiratoire, hypertension) et certains se retrouvent en unité Covid.*

*Injonctions contradictoires quant aux conduites à tenir. Enlèvement des tenues de protections jetables avant ou après la sortie de la chambre d'un patient Covid selon que l'on s'adresse à l'hygiéniste, à la cadre ou au médecin. Port du masque hors unité*

*Covid en fonction du nombre disponible dans l'établissement. Cela ajoute du stress, de l'angoisse et un sentiment d'insécurité pour les hospitaliers et les patients.*

*Gros problèmes d'hygiène dans l'ensemble de l'établissement. Le ménage a été confié à un prestataire extérieur depuis quelques mois. Les salariés de cette entreprise ne sont pas formés à l'hygiène hospitalière et ne connaissent pas les protocoles à appliquer. Le temps passé dans les services est trop restreint pour avoir une efficacité à la hauteur de la crise que nous traversons.*

*La transformation du service de réanimation en unité de soins continus alors que nous avons cruellement besoin de respirateurs. Et pour clore le tout, la DRH affirme que les agents ayant contracté le Covid ne seront pas pris en accident du travail, car elle n'est pas assurée que cette maladie aura été contractée dans le cadre de leur exercice professionnel ».*

